



## CIRCULAIRE N° 3463 DU 15/02/2011

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative		
<b>OBJET</b>	<b>JOURNEE INTERNATIONALE DE COMMEMORATION DE L'HOLOCAUSTE, SUITE</b> <b>OUTIL PEDAGOGIQUE A DISPOSITION DES ENSEIGNANTS :</b> <b>« LA BELGIQUE ET LA PERSECUTION DES JUIFS »</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Secondaire	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	Année scolaire 2010 - 2011		

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

**Pour information :**

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

<b>ÉMETTEUR</b>	Administration – Secrétariat général
<b>SIGNATAIRE</b>	Monsieur le Ministre-Président Rudy Demotte et Madame la Ministre Marie-Dominique Simonet
<b>CONTACT</b>	Démocratie ou barbarie – 02/690 83 52/53/54 <a href="mailto:dob@cfwb.be">dob@cfwb.be</a>
<b>DOCUMENTS A RENVOYER</b>	<b>Non</b>
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	
<b>MOTS-CLÉS</b>	Shoah – Belgique- 27 janvier – Mémoire - Dob

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait, en novembre 2005, la résolution créant et fixant au 27 janvier la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de la Shoah.

La Belgique, et plus particulièrement la Communauté française, s'inscrit dans cette démarche commémorative à la date anniversaire de la libération du complexe concentrationnaire et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

La commémoration de la Shoah et, par ce biais, de tout génocide, ouvre la possibilité de questionner les heures sombres de l'histoire de l'humanité. Elle permet de souligner l'importance d'une démarche historique rigoureuse dans le travail de mémoire.

C'est dans cette perspective que se souvenir a du sens, principalement si le questionnement porte aussi sur nos sociétés d'aujourd'hui et nous appelle à une vigilance et à une citoyenneté engagée.

Toutes les écoles sont concernées par cette éducation à une citoyenneté responsable amenant les élèves à développer un esprit critique, un attachement aux différentes valeurs démocratiques véhiculées dans nos sociétés européennes et aux droits humains réaffirmés suite à la barbarie nazie.

Depuis plusieurs années, la Communauté française propose des activités ou diffuse des publications en lien avec ces thématiques.

Dans cette optique, la cellule de coordination Démocratie ou barbarie a organisé le 27 janvier une journée d'étude consacrée à l'intégration et à l'utilisation de visites de lieux de mémoire dans un processus pédagogique (voir circulaire 3415 du 14 janvier 2011).

En outre, tous les enseignants et tous les chefs d'établissement qui souhaitent développer ce travail de mémoire et d'histoire bénéficieront cette année encore d'un outil pédagogique performant.

***La Belgique et la persécution des juifs*** d'Anne Roekens, publié en 2010 avec l'appui de la Communauté française par le CEGES et la Renaissance du livre, est une version abrégée du rapport *La Belgique docile* établi en 2007 par le CEGES à la demande du Sénat de Belgique.

Visant à fournir une synthèse accessible du rapport, l'ouvrage présente une description chronologique des événements enrichie d'encarts explicatifs, de documents écrits et iconographiques ainsi que de lignes du temps. En replaçant les événements dans leur contexte, *La Belgique et la persécution des juifs* décrit les différents facteurs qui permettent d'approcher et de comprendre la problématique complexe des dysfonctionnements d'une démocratie. L'ouvrage tente d'apporter des réponses claires et nuancées à la question de la responsabilité des autorités belges dans la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale.

Chaque établissement d'enseignement secondaire en Communauté française recevra un exemplaire de cet instrument de travail.

Le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes offre un cadre intemporel quant à l'utilisation d'un tel livre qui complète les outils mis à disposition des professeurs les années antérieures (DVD Modus Operandi, carte des lieux de détention) et renforce les documents proposés gratuitement aux enseignants par la cellule Démocratie ou barbarie.

En effet, la coordination pédagogique Démocratie ou barbarie tient à disposition des écoles des ouvrages de référence complémentaires pour aider les professeurs à continuer le débat avec les jeunes. Ils peuvent se les procurer gratuitement en consultant la page de la coordination sur le site [www.enseignement.be/dob](http://www.enseignement.be/dob)

Démocratie ou barbarie  
Secrétariat général – DG ACA  
Bureau 6 E 602  
Bld. Léopold II, 44  
1080 Bruxelles

Tél. / 02/690.83.52 / 53 / 54  
Fax : 02/690.85.84  
Mail : [dob@cfwb.be](mailto:dob@cfwb.be)

Je vous remercie pour votre collaboration.



**Rudy DEMOTTE**  
Ministre-Président



**Marie-Dominique SIMONET**  
Ministre de l'Enseignement obligatoire  
et de Promotion sociale